



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 66433

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la création de postes d'aumôniers dans les services départementaux d'incendie et de secours. La République étant laïque, la fonction publique étant laïque, les services départementaux d'incendie et de secours étant laïcs, il lui demande en application de quelles mesures réglementaires un SDIS peut recruter un sapeur-pompier aumônier, qu'il soit volontaire ou professionnel. De la même façon, il lui demande si la République doit accepter que les drapeaux des corps de sapeurs-pompiers puissent être bénis par l'aumônier avant les cérémonies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66433

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5419